



domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

## ORDONNANCES

AVIS est par les présentes diffusé aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La

- Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 19 ianvier 2015 les ordonnances suivantes en vertu des rèalements indiqués ci-dessous : ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-001, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement
- « Classique de hockey Beaubien », qui se déroulera dans le parc Beaubien le 7 février 2015, sinon remis au 8 février 2015 en cas d'intempéries, entre 9 h et 18 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20). ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-002, permettant la vente de boissons alcooliques dans le parc Beaubien dans le cadre de l'événement « Classique de hockey Beaubien », qui se tiendra le 7 février 2015, sinon remis au 8 février 2015 en cas d'intempéries, entre 12 h et 18 h, et ce, en vertu du Rèalement concernant la paix et l'ordre sur le
- ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-003, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Carnaval d'hiver* », qui se tiendra dans le parc Molson le 14 février 2015, entre 12 h et 16 h, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-004, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « Lancement du défi 5/30 », qui se tiendra dans le parc Père-Marquette le 15 février 2015, entre 12 h et 16 h. en vertu du Rèalement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-005, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « Fête à la cabane », qui se tiendra dans le parc Lafond le 6 mars 2015, sinon remis au 13 mars 2015 en cas

d'intempéries, entre 18 h et 20 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20). ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-006, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de

- l'événement « Défi du printemps », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 2 mai 2015, entre 8 h et 12 h, et ce, en vertu du Rèalement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20). ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-007, permettant la vente de produits promotionnels dans le parc Maisonneuve, dans le
- cadre de l'événement « Défi du printemps », qui se tiendra le 19 mai 2013, entre 8 h et 12 h, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8). ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-008, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de
- l'événement **«** *Course des Vikings* **».** gui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 5 mai 2015, entre 12 h et 14 h, et ce, en vertu du Rèalement sur le bruit et les nuisanc es (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20). ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-009, permettant la vente de produits promotionnels dans le parc Maisonneuve, dans
- le cadre de l'événement « Course des Vikings », qui se tiendra le 5 mai 2015, entre 12 h et 14 h, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8). ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-010, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de
- l'événement « Jeux régionaux de la FADOQ », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 11 mai 2015, entre 8 h 30 et 12 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20). ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-011, interdisant la circulation des véhicules routiers dans le troncon longitudinal de la
- ruelle à l'est de l'avenue Valois et de la Place Victor-Bourgeau, entre les rue Rachel Est et Sherbrooke Est, en provenance des approches nord et sud-est, et ce, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 27 ianvier 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut, Patrick Martel